

Règles d'isolement et de quarantaine à compter du 3 janvier 2022

À partir du 3 janvier 2022, les règles d'isolement sont les mêmes pour les personnes positives quel que soit le variant (Delta ou Omicron).

Quant aux règles de quarantaine pour les cas contacts, elles sont les mêmes que l'on soit cas contact d'une personne positive qui vit dans le même foyer ou non.

	Personne positive	Personne cas contact
Personnes ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire)	Isolement d'une durée de <u>7 jours (pleins)</u> après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 5 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions : 1) elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif 2) elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h Si le test réalisé est positif ou si la personne ne réalise pas de test, son isolement est maintenu à 7 jours. Elle ne réalise pas un second test à J7.	Pas de quarantaine mais application de manière stricte des mesures barrières, et notamment du port du masque en intérieur et en extérieur, limitation des contacts, en particulier avec des personnes à risque de forme grave de Covid, et télétravail dans la mesure du possible. Obligation de réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elle apprend qu'elle est cas contact, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR. Si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement.
Personnes ayant un schéma vaccinal incomplet (rappel non réalisé) et personnes non-vaccinées	Isolement de <u>10 jours (pleins)</u> après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 7 jours, la personne positive peut	Isolement d'une durée de 7 jours (pleins) à compter de la date du dernier contact. Pour sortir de quarantaine la personne doit réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif

	Personne positive	Personne cas contact
	sortir d'isolement à deux conditions : 1) elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif 2) elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h Si le test est positif ou si la personne ne réalise pas de test, l'isolement est de 10 jours.	Si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement.
Enfants de moins de 12 ans	Isolement d'une durée de <u>7 jours (pleins)</u> après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 5 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions : 1) elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif 2) elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h Si le test réalisé est positif ou si la personne ne réalise pas de test, son isolement est maintenu à 7 jours. Elle ne réalise pas un second test à J7.	Application du protocole de l'Éducation nationale : réalisation d'un test TAG ou RT-PCR pour tous les élèves de la classe dès l'apparition d'un cas au sein de la classe, et retour en classe sur présentation du résultat négatif. En outre, les élèves réalisent des autotests à J2 et J4. Les parents doivent présenter une attestation sur l'honneur de réalisation de ces tests et de leur résultat négatif à J2 et J4 pour permettre le maintien en classe de l'élève.